

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément aux directives émises par décret ministériel et afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur:

Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible.

Toute personne désirant adresser des questions au conseil est priée de les faire parvenir par courriel avant le mardi midi, la journée de la séance publique, à l'adresse : **admin@st-dominique.ca** ou par la poste à l'adresse suivante : **1199, rue Principale, Saint-Dominique, QC, J0H 1L0.**

Pour toute question il est obligatoire d'inclure les informations suivantes :

- 1) Nom et prénom
- 2) Adresse résidentielle
- 3) Numéro de téléphone
- 4) Question ou commentaire

Toutes les questions reçues seront lues et répondues lors de cette séance. Un enregistrement de la séance sera disponible dès que possible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce jeudi 6 janvier 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Christine Massé